



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 66392

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le problème de l'insécurité croissante dans les transports en commun. La préfecture de police de Paris annonce par exemple une hausse de 24,7 % de la délinquance dans le métro parisien ces six derniers mois. Le développement de la vidéo surveillance, la multiplication des effectifs d'agents dans les petites stations ou arrêts de bus, dans les couloirs déserts aux heures tardives permettrait de mettre fin au sentiment d'insécurité de certains passagers. Aussi, il aimerait savoir quelles sont les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Au cours du premier semestre de l'année 2001, les violences, y compris les vols avec violences, dont sont victimes les voyageurs sur les réseaux de la RATP sont en augmentation d'un peu plus de 10 %. En 1999 et 2000, on avait, en sens contraire, enregistré une baisse des violences d'environ 7 %, ce qui ramène à moins de 4 % l'augmentation des violences contre les voyageurs du métro et du RER, si on compare à 1998. Il y a donc une relative stabilité qui est la conséquence directe de l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics. Quoiqu'il en soit, il convient de juguler la violence. Pour ce faire, des mesures extrêmement diverses sont mises en oeuvre : des actions pédagogiques conduites par des agents d'exploitation de la Régie volontaires, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et celui de la jeunesse et des sports, continuent à se développer tout comme les actions destinées aux populations les plus démunies rencontrées sur les réseaux de la RATP. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la prévention de proximité et contribuent à la maîtrise globale de l'espace transport concourant à l'amélioration du sentiment de sécurité des voyageurs. Parallèlement, le redéploiement du personnel sur le terrain, en contact direct avec les voyageurs, s'est poursuivi et les effectifs de surveillance ont été augmentés. Le programme de recrutement d'emplois-jeunes affectés au réseau bus inauguré en 1999 s'est achevé au printemps 2001. Les vingt-trois centres bus de la RATP sont désormais tous dotés d'un « relais de sécurisation ». Composées d'équipes mixtes d'agents de sécurité et d'adjoints de sécurisation (emplois jeunes), ces entités opérationnelles assurent des missions de prévention-sécurisation sur le réseau de surface. Au cours du deuxième semestre 2000, la tenue d'uniforme des agents du Groupe de protection et de surveillance des réseaux (GPSR) et des adjoints de sécurisation a été revue pour marquer plus distinctement leur appartenance à la RATP. Parfaitement identifiables par la clientèle, leur présence contribue à l'accroissement du sentiment de sécurité des voyageurs. Ces mesures sont complétées par un programme d'équipement et d'investissement. Sur le réseau routier, le programme d'installation de caméras vidéo embarquées est en cours. Désormais, un quart du parc (soit un peu plus de 1 000 autobus) est doté de ce dispositif permettant d'identifier les auteurs de faits délictueux. Une seconde tranche de 1 000 autobus est programmée en 2002. Il faut noter également la généralisation de la radiolocalisation des autobus et la modernisation totale des logiciels de traitement de l'information du système AIGLE qui gère tous les événements qui touchent à la sécurité, ce qui augmente les performances opérationnelles de ces systèmes. Sur le réseau ferré, la vidéo-surveillance des quais de 16 gares du RER est achevée. Ce programme, décidé à la suite des attentats de 1995 et 1996, est une application concrète de prévention situationnelle qui associe des objectifs de

prévention, de dissuasion et d'investigation.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66392

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5412

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 579